

2016_CT2_071

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

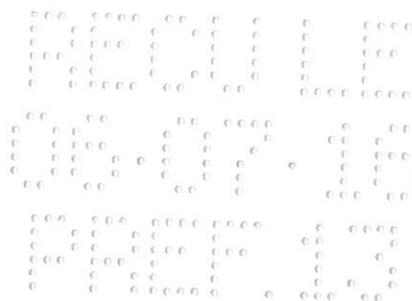
Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 23 juin 2016

03_2_08

■ Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

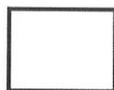


Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, déplacements, accessibilité

■ Séance du 30 juin 2016



■ Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

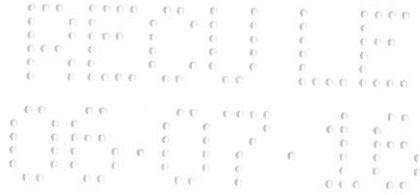
Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'A.D.A.V.A. (**Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix**) a été créée en 1991 pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain. En 1998 elle a modifié ses statuts pour s'élargir à tout le Pays d'Aix et aux autres formes de déplacements respectueuses de l'environnement que sont la marche à pied et les transports en commun. Elle compte aujourd'hui **200 adhérents**.

Elle mène depuis, sur le Territoire du Pays d'Aix, plusieurs actions de sensibilisation en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Plus généralement, l'association entend initier ou soutenir les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes, tout en réduisant les gaspillages, en protégeant l'environnement et en favorisant un aménagement équilibré du territoire.

L'association compte parmi ses membres des experts reconnus en matière de vélo et de transports collectifs en raison de leurs activités professionnelles actuelles ou antérieures.



Cette association est devenue un interlocuteur auprès des 36 communes qui constituent le Territoire du Pays d'Aix. Ses représentants ont notamment participé au groupe de réflexion sur la pratique et le développement du vélo comme mode de déplacement à part entière.

Depuis de nombreuses années, l'association reçoit le soutien financier du Pays d'Aix et d'autres collectivités pour la mise en œuvre de différentes actions et son implication dans la vie locale.

L'ADAVA sollicite en 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour subventionner les actions suivantes :

- **la mise en œuvre d'un atelier vélo participatif**

Fin 2015, l'association a ouvert un atelier vélo participatif dans le quartier d'Encagnane d'Aix en Provence 10 rue Herriot. Il s'agit de l'action phare portée par l'association qui prend toute son ampleur en 2016. Ouvert deux soirs par semaines (mardi et jeudi de 16h30 à 19h) et face à la demande, l'association souhaiterait proposer plus d'amplitude d'ouverture pour cet espace, véritable lieu de lien social pour le quartier. Les objectifs sont de permettre l'apprentissage de la réparation et l'entretien des vélos à moindre coût et de s'assurer que les cyclistes roulent en sécurité sur des vélos en bon état (lumières, freins, pneus, vitesse, etc). Grâce à ce local, de nouveaux encadrants et adhérents ont rejoint l'association.

- **L'école de vélo en ville pour adultes**

La mise en œuvre d'une école du vélo en ville pour adultes destinée à renforcer la sécurité de celles et ceux qui souhaitent utiliser leur vélo comme moyen de déplacement en ville fonctionne le samedi matin pour les particuliers et à la demande pour les salariés des entreprises et des administrations. Elle cible deux types de cyclistes : ceux qui ne savent pas faire de vélo et ceux qui ont peur de circuler en ville. Pour les premiers, elle propose un apprentissage dans un espace sécurisé, pour les autres un accompagnement progressif dans la circulation urbaine de la plus calme à la plus dense. Une recherche d'itinéraire personnalisé entre le domicile et le lieu de travail est également possible. L'école prête un vélo aux personnes n'en possédant pas. Elle est ouverte aussi à ceux et celles qui utilisent un vélo électrique.

- **Sensibilisation du grand public**

L'ADAVA est présente sur de nombreuses actions de sensibilisation du grand public sur la problématique des déplacements et la nécessité de réduire la place de la voiture en ville. En particulier durant la semaine européenne de la mobilité (16-22 septembre), organisation de vélo-bus, (animation multimodale en 2015 entre le parc relais de Plan d'Aillane et le relais vélo de la gare d'Aix en Provence) d'atelier vélo ou présence d'un stand seul, soit en partenariat. Depuis 12 ans l'association participe également à l'Assogora pour sensibiliser le public et proposer un service de gravage de vélo contre le vol.

Au vu de l'intérêt que présentent ces actions, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence se propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 3 000 € à cette association sur les 21 015 € de dépenses envisagées.

L'association sollicite en parallèle le Conseil Départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 2 500 € sur l'ensemble des actions, et 5794 € d'emplois aidés pour l'atelier vélo participatif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-1085 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Où il le rapport ci-dessus,

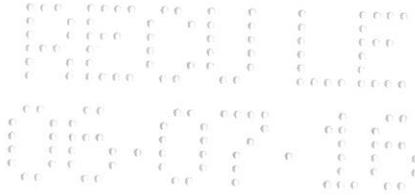
Délibère

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association ADAVA est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Article 3 :

Les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne de crédits N°2223 nature 6574 inscrite à la section de fonctionnement du Budget annexe des transports.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

L'A.D.A.V.A. (**Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix**) a été créée en 1991 pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain. En 1998 elle a modifié ses statuts pour s'élargir à tout le Pays d'Aix et aux autres formes de déplacements respectueuses de l'environnement que sont la marche à pied et les transports en commun. Elle compte aujourd'hui **200 adhérents**.

Elle mène depuis, sur le Territoire du Pays d'Aix, plusieurs actions de sensibilisation en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Plus généralement, l'association entend initier ou soutenir les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes, tout en réduisant les gaspillages, en protégeant l'environnement et en favorisant un aménagement équilibré du territoire.

L'association compte parmi ses membres des experts reconnus en matière de vélo et de transports collectifs en raison de leurs activités professionnelles actuelles ou antérieures.

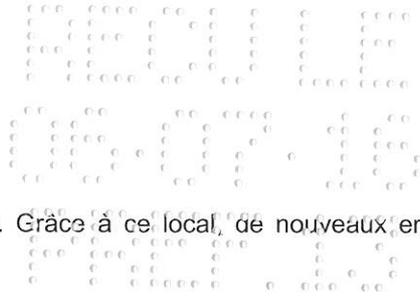
Cette association est devenue un interlocuteur auprès des 36 communes qui constituent le Territoire du Pays d'Aix. Ses représentants ont notamment participé au groupe de réflexion sur la pratique et le développement du vélo comme mode de déplacement à part entière.

Depuis de nombreuses années, l'association reçoit le soutien financier du Pays d'Aix et d'autres collectivités pour la mise en œuvre de différentes actions et son implication dans la vie locale.

L'ADAVA sollicite en 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour subventionner les actions suivantes :

- **la mise en œuvre d'un atelier vélo participatif**

Fin 2015, l'association a ouvert un atelier vélo participatif dans le quartier d'Encagnane d'Aix en Provence 10 rue Herriot. Il s'agit de l'action phare portée par l'association qui prend toute son ampleur en 2016. Ouvert deux soirs par semaines (mardi et jeudi de 16h30 à 19h) et face à la demande, l'association souhaiterait proposer plus d'amplitude d'ouverture pour cet espace, véritable lieu de lien social pour le quartier. Les objectifs sont de permettre l'apprentissage de la réparation et l'entretien des vélos à moindre coût et de s'assurer que les cyclistes roulent en sécurité sur des vélos en bon état



(lumières, freins, pneus, vitesse, etc). Grâce à ce local, de nouveaux encadrants et adhérents ont rejoint l'association.

- **L'école de vélo en ville pour adultes**

La mise en œuvre d'une école du vélo en ville pour adultes destinée à renforcer la sécurité de celles et ceux qui souhaitent utiliser leur vélo comme moyen de déplacement en ville fonctionne le samedi matin pour les particuliers et à la demande pour les salariés des entreprises et des administrations. Elle cible deux types de cyclistes : ceux qui ne savent pas faire de vélo et ceux qui ont peur de circuler en ville. Pour les premiers, elle propose un apprentissage dans un espace sécurisé, pour les autres un accompagnement progressif dans la circulation urbaine de la plus calme à la plus dense. Une recherche d'itinéraire personnalisé entre le domicile et le lieu de travail est également possible. L'école prête un vélo aux personnes n'en possédant pas. Elle est ouverte aussi à ceux et celles qui utilisent un vélo électrique.

- **Sensibilisation du grand public**

L'ADAVA est présente sur de nombreuses actions de sensibilisation du grand public sur la problématique des déplacements et la nécessité de réduire la place de la voiture en ville. En particulier durant la semaine européenne de la mobilité (16-22 septembre), organisation de vélo-bus, (animation multimodale en 2015 entre le parc relais de plan d'Aillane et le relais vélo de la gare d'Aix en Provence) d'atelier vélo ou présence d'un stand seul, soit en partenariat. Depuis 12 ans l'association participe également à l'assogora pour sensibiliser le public et proposer un service de gravage de vélo contre le vol.

Au vu de l'intérêt que présentent ces actions, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence se propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 3 000 € à cette association sur les 21 015 € de dépenses envisagées.

L'association sollicite en parallèle le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 2 500 € sur l'ensemble des actions, et 5794 € d'emplois aidés pour l'atelier vélo participatif.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



30 JUIN 2016